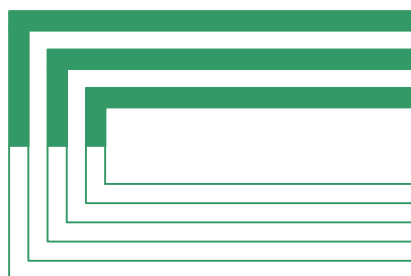


A l'intention des participants à l'assemblée générale de la CCC  
du 8 octobre 2003, Forum Fribourg

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



# RAPPORT ANNUEL 2003

25 ans d'activités

Givisiez, le 15 septembre 2003, CCC / LP / JDW / RS

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ



**CONFERENCE CANTONALE  
DE LA CONSTRUCTION**

**RAPPORT  
ANNUEL  
2003**

25 ans d'activités

# SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
Rapport du président	1
Organigramme	3
Les membres du comité de la CCC	4
Les membres de la CCC	5
Rapport d'activité 2002 – 2003	7
Site Internet de la CCC	9
Commission de gestion des déchets	10
Comptes 2002	12
Budget 2004	13
Procès-verbal de l'assemblée du 09.10.2002	14
Informations générales	17
Allgemeine Informationen	18



# RAPPORT DU PRESIDENT

Je ressens souvent une certaine frustration au moment d'établir le rapport des activités annuelles. En effet, j'ai l'impression, en regard des projets et des problèmes que nous voulions résoudre en début de période, que nous avons très peu avancés et que nos souliers ont plutôt tendance à coller à la route.

Oui, il est vrai que dans la mesure où nous sommes des acteurs privilégiés de la société et qu'en ce moment elle hésite et peine terriblement à retrouver la sérénité, nous en subissons les premiers les conséquences.

Si nous devons malgré tout nous adapter à ces nouvelles données, il faut bien reconnaître que cela ne va pas sans peine. Le secteur de la construction est orienté vers le long terme, ce qui fait que nous avons besoin d'une certaine stabilité pour planifier et gérer correctement notre activité.

Or, nous devons bien constater que si nous avons atteint un degré de développement auquel même les plus optimistes ne pouvaient rêver, nous peinons à gérer les conséquences de ce développement. L'ouverture des marchés a introduit de nouvelles règles qui, tout en étant contestées au niveau mondial, ont amené une modification sensible des procédures d'attribution des travaux au niveau national et régional.

Le développement des sciences, notamment de la médecine, et l'apparition de nouvelles technologies ont, directement ou indirectement, augmenté les charges budgétaires de certains domaines, au détriment de secteurs plus traditionnels, amenant, par là une restructuration de ceux-ci.

Dans ces conditions, cela n'est pas étonnant si les principaux sujets de nos délibérations et de notre action ont été centrés justement sur la marche des affaires et sur l'application des nouvelles règles relatives à la concurrence, notamment de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP).

Pour l'instant, alors que, dans l'attribution des marchés, ces nouvelles règles auraient dû diminuer l'importance du prix au profit de la qualité et du sérieux des contractants, nous avons l'impression qu'elles n'ont fait qu'augmenter la masse de documents à fournir et compliquer la procédure, pour arriver finalement au même résultat.

Plusieurs fois le secrétariat de la CCC est intervenu pour mettre l'accent sur certains points qui lui paraissaient litigieux ou pour essayer de corriger certaines règles erronées. Les résultats de ces interventions ont été très mitigés et, comme nous n'avons aucun droit de recours, la prise en compte de nos suggestions reste dépendante du bon vouloir du pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, dans le but d'étendre le débat, nous allons organiser une table ronde qui réunira des représentants des principaux organismes intervenant dans la construction. Si nous sommes conscients qu'une telle discussion ne va pas apporter de solutions miracles, nous espérons néanmoins qu'elle permettra de poser le problème et d'amorcer une collaboration à notre avis indispensable.

Ce rapport est aussi l'occasion pour moi de jeter un regard sur le passé, puisque cela fait 25 ans que les bases de la Conférence Cantonale de la Construction ont été jetées. En premier lieu, je veux remercier ceux qui, les premiers, ont fait en sorte de rassembler autour d'une table tous les acteurs de la construction. Je ne veux pas les nommer car le risque d'oublier quelqu'un est trop important, mais qu'ils sachent qu'ils ont vu juste. Il est absolument vital que l'action des constructeurs soit coordonnée, non seulement au niveau des travaux, mais également au niveau des procédures et des règlements. Je crois que la CCC a joué ce jeu et qu'elle pourra continuer à la jouer.

Cette action était et reste d'autant plus nécessaire que, spécialement dans notre canton de Fribourg, le développement s'est traduit d'abord par la construction de l'infrastructure et des bâtiments indispensables pour assurer le bon fonctionnement de la société et de l'économie.

Sans fausse modestie, nous pouvons dire, comme constructeurs fribourgeois, que nous avons été des acteurs privilégiés de cet essor. Nous avons su répondre présent lorsque, sous l'impulsion de personnes visionnaires, les bases du Fribourg d'aujourd'hui ont été jetées.

Si nous pouvons être satisfaits et fiers de ce qui a été accompli, il est d'autant plus important de regarder vers l'avenir. Ce que nous avons construit, ce patrimoine vital pour le bien-être de tous, doit être absolument maintenu. Il ne faut pas oublier qu'une des conditions essentielles au bon fonctionnement de la société et de son économie réside encore et toujours dans une infrastructure permettant d'assurer les besoins fondamentaux des personnes par le biais de l'économie et d'un réseau performant de communications.

Même si des investissements sont encore nécessaires pour parfaire l'ouvrage, je suis persuadé que si nous voulons conserver le résultat de l'engagement de ces dernières décennies, l'effort principal devra porter sur l'entretien et la rénovation de l'existant et son adaptation aux nouvelles technologies. Si nous ne nous en donnons pas les moyens, nous courrons le risque d'une dégradation dangereuse de nos conditions cadres.

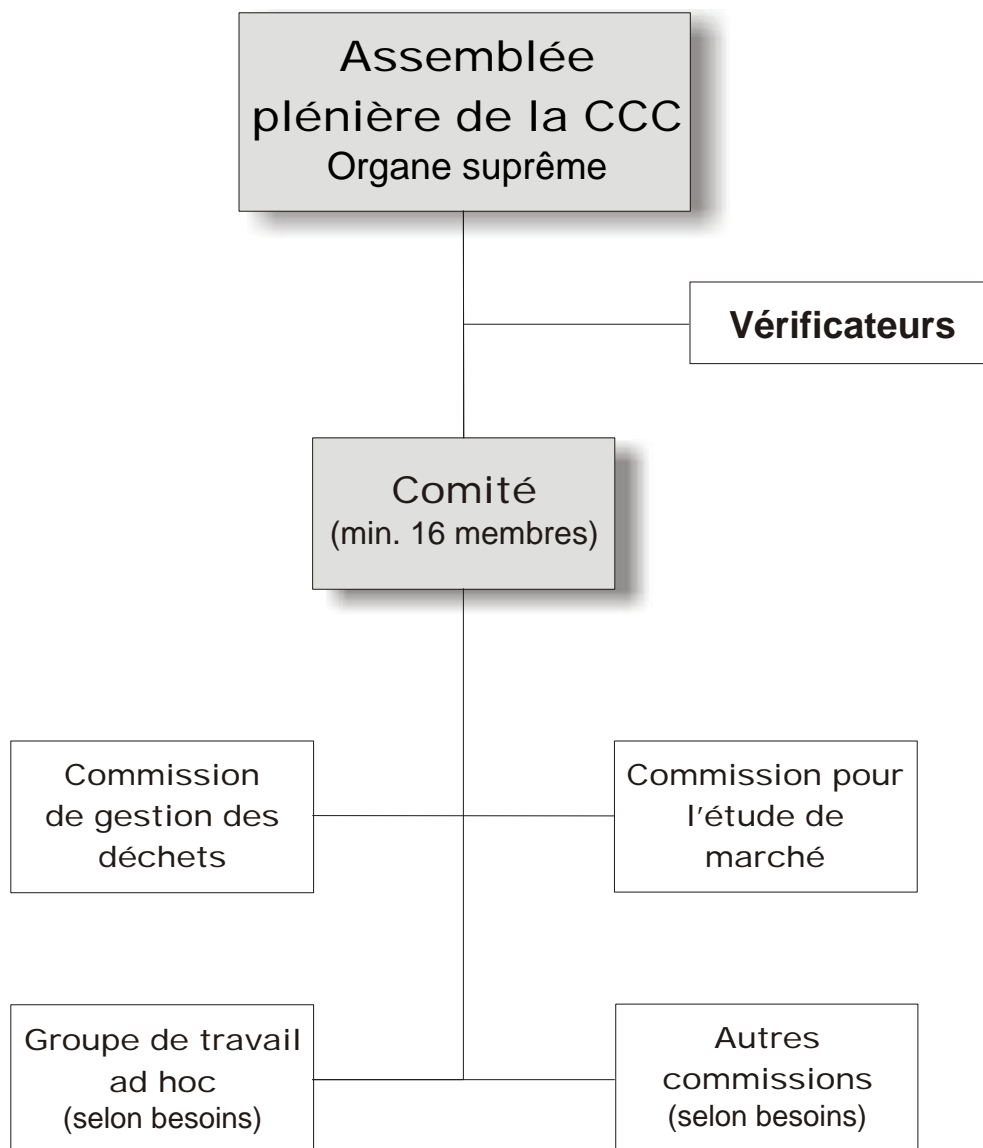
Nous avons peut-être atteint le moment où la gestion de notre patrimoine devient autant, voir aussi important que son extension.

C'est notre défi pour les 25 prochaines années. Je suis sûr que nous sommes à même de le relever.

*Fribourg, le 15 septembre 2003*

**Luc Pasquier**  
**Président de la CGC**

# ORGANIGRAMME



# LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC EN 2003

<i>Fonction</i>	<i>Nom, Prénom</i>	<i>Tél. Bureau</i>
<b>Président :</b>	Pasquier Luc	026 919.72.72
<b>Vice-Présidente :</b>	Rüfenacht Martine	026 481.50.55
<b>Secrétaire :</b>	Wicht Jean-Daniel	026 460.80.24
<b>Membres</b>	Baeriswyl Philippe	026 424.53.84
	Bielmann Claude	026 436.57.63
	Brasey Henri	026 322.17.44
	Chardonnens Guy	026 424.50.39
	Cotting Bernard	026 465.25.55
	Dorthe Jacques	026 913.73.75
	Fasel Alphonse	026 460.22.38
	Jendly Bruno	026 493.12.08
	Jordan Jean-Marie	026 322.36.42
	Hauzsar Beat	026 467.81.11
	Marti Jean-Jacques	026 350.33.00
	Michel-Bersier Marguerite	079 449.41.60
	Molliet Philippe	026 409.74.09
	Morand Pierre	026 919.81.46
	Repond Bernard	026 927.12.41
	Schmid Christian	026 352.82.49
	Siggen Jean-Pierre	026 350.33.00
	Uebersax André	026 347.12.20



# LES MEMBRES DE LA CCC

## Secteur planification

- Association fribourgeoise des architectes (AFA)
- Association fribourgeoise des ingénieurs (AFI)
- Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)
- Société des ingénieurs et architectes, section de Fribourg (SIA)

## Secteur principal de la construction

- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE)

## Secteur second-œuvre

- Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Section du canton de Fribourg (ASMFA)
- Association des entreprises de constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE)
- Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC)
- Association des horticulteurs du canton de Fribourg
- Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
- Association fribourgeoise des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Groupement fribourgeois des carreleurs (GFC)
- Association suisse toitures et façades, section de Fribourg
- Zimmer- und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

## Secteur fournisseurs

- Association suisse des marchands de matériaux de construction
- Association fribourgeoise des gravières (AFG)
- Association fribourgeoise des marchands d'acier
- Union des tuileries romandes (UTR)
- Association fribourgeoise des fabricants de produits en béton

**Secteur services**

- Association des banques du canton de Fribourg
- Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI)
- Société fribourgeoise des régisseurs et agents immobiliers

**Organisations faitières**

- Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services (CFCIS)
- Union patronale du canton de Fribourg (UP)

**Membres individuels**

- Association poste enrobage en commun "APEC"
- Béton-Centre, Fribourg
- BFT Béton frais Tuffière, Villars-sur-Glâne
- Cablex SA
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)
- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Liebherr Machines Bulle SA
- OTIS
- Schindler Ascenseurs SA
- SIKA Schweiz AG
- Société fribourgeoise de recyclage (SFR)

**Démission**

Association des scieries du canton de Fribourg

# RAPPORT D'ACTIVITE 2002 - 2003

Sous la conduite du nouveau Président, Luc Pasquier, les représentants des différentes associations ont siégé 5 fois depuis le 9 octobre 2002, date de la dernière assemblée générale de la Conférence.

Près de 50 personnes ont assisté aux débats conduits pour la dernière fois par le Président sortant, Bernard Repond.

A l'issue des délibérations, les participants ont pu visiter l'usine Liebherr de Bulle, l'un des fleurons de notre industrie fribourgeoise. Les visiteurs du jour ont été impressionnés par la mécanique de précision et les contraintes environnementales à respecter pour réaliser des moteurs haut de gamme pour les puissantes machines de chantier. A l'issue de cette visite, les membres de la Conférence ont pu partager le verre de l'amitié à la cantine de l'usine et poursuivre les discussions sur leurs préoccupations actuelles, la stagnation voire la régression du marché de la construction dans le canton de Fribourg.

La suite de ce rapport se veut le reflet de la vie de l'association au travers des nombreux sujets plus ou moins importants qui ont occupé le Comité durant cette période.

## **Objectifs du nouveau Président**

Lors du premier Comité de son nouveau mandat, Luc Pasquier a rappelé que la CCC est une plate-forme de discussion dans laquelle les associations partenaires peuvent coordonner leurs prises de positions. Ainsi, la Conférence, avec des interventions ciblées, peut contribuer à améliorer les conditions de la mise en soumission de marchés publics. Luc Pasquier a encore relevé que l'alternance du mandat de Président entre les associations du gros œuvre, du second œuvre et des mandataires est une chance et un défi intéressant à relever. Les partenaires peuvent faire valoir leur point de vue de manière plus efficace et directe au comité de la CCC et parler de la problématique de leur profession respective.

## **Recrutement de nouvelles associations**

Le Comité a fait l'inventaire des associations qui ne font pas encore partie de la CCC. Force est de constater que celles-ci sont peu nombreuses. Une lettre d'invitation à rejoindre nos rangs a été adressée à 4 associations. Trois d'entre-elles qui déploient une faible activité et qui n'ont, de surcroît, aucun moyens financiers ont renoncé à intégrer la Conférence. Le Comité a donc enregistré avec satisfaction l'arrivée, au début de l'année 2003, de l'association des horticulteurs du canton de Fribourg.

## **Démission d'une association**

L'association des scieries du canton de Fribourg a cessé, pour diverses raisons, son activité dans le canton de Fribourg. Les membres de celle-ci ont rejoint l'association romande.

## Table ronde de la construction

Les discussions à bâtons rompus, à l'issue des comités, montrent clairement que la situation dans le marché de la construction est toujours aussi difficile. La compréhension mutuelle des partenaires est mise à mal. Les critiques à l'encontre des concurrents déposant des soumissions à des prix suicidaires alimentent les débats aussi bien des mandataires que des entrepreneurs. Les reproches formulés, à l'égard de la qualité du travail de chaque partenaire, sont omniprésents.

La construction a de sérieux problèmes. La passation des marchés publics alimente encore les palabres. Que faire pour sortir de cette situation peu confortable ? Le public fait également part de son mécontentement. Trop souvent les travaux ne correspondent pas à ce que l'on attendait. Pourquoi ?

La raison principale est à chercher du côté de la communication. Les cadres de la construction des mandataires comme ceux des entreprises, les Maîtres d'ouvrages n'ont plus le temps nécessaire pour étudier un dossier, pour planifier les procédures et pour conduire les opérations sur les chantiers. Résultats : des erreurs, des fautes, des malfaçons et un mécontentement général.

Pour tenter de trouver des solutions et d'améliorer la compréhension mutuelle entre partenaires, le Comité de la CCC se penche depuis le début de l'année sur l'organisation d'une table ronde. Celle-ci devrait réunir autour de la table des débats, un parterre de personnalités du monde de la construction du canton de Fribourg. Sous la conduite d'un journaliste, les débats devraient s'articuler sur 3 axes :

1. **La qualité d'une réalisation est-elle proportionnelle au volume du papier utilisé ?**
2. **Les moyens financiers consacrés à la rénovation sont-ils suffisants ?**
3. **La planification du travail dans la construction, un rêve ?**

Une date à retenir, le jeudi 6 novembre 2003 en fin de journée, pour des débats qui promettent d'être enrichissants et qui, espérons le, permettront de mieux comprendre les problèmes de chaque partenaire.

## Statistiques dans la construction

Le Comité de la CCC tient à jour trimestriellement les données concernant le canton de Fribourg en les comparant dans quelques cas au plan suisse. Tous les chiffres pour l'année 2002 sont connus et peuvent être téléchargés sur notre site internet sous la rubrique "appels d'offre - documentation".

L'année 2002 peut se résumer ainsi :

- Le nombre de constructions autorisées est en baisse (-1.2 %)
- La valeur de ces mêmes constructions est en hausse de 41 %, montant dopé par le permis de construire de Gottéron Village (600 millions de francs)
- La consommation du ciment est en baisse (-6.6 %)
- Les constructions mises en chantier sont moins nombreuses (-33 %)
- Seul point positif, les ventes immobilières sont en hausse, vraisemblablement encouragées par des taux hypothécaires favorables (+3.2 %)

## Conclusion

Notre association joue un rôle actif et reconnu dans le domaine de la construction du canton de Fribourg. Nous allons continuer à nous engager pour que l'image de nos professions s'améliore à l'avenir. Je lance un appel aux membres de la Conférence pour qu'ils utilisent mieux encore cette plate-forme d'échange, un formidable outil de travail. C'est en partageant nos soucis et nos problèmes, en proposant des solutions, en parlant de nos expériences que nous contribueront à améliorer les processus de la construction.

**Jean-Daniel Wicht**

**Secrétaire de la CCC**

*Givisiez, le 27 août 2003*

# INTERNET



Consultez notre site Internet ! Vous trouvez dans la rubrique "Agenda" les dates des différentes manifestations de la CCC et des associations membres ou proches de la construction.

Nous vous proposons également une nouveauté. Nous mettons sous la rubrique "Appel d'offres - documents" une statistique concernant le marché du travail dans le Canton de Fribourg comparée au plan suisse. Cette statistique est mise à jour trimestriellement et présente l'évolution de la situation.

Mis à jour régulièrement, d'autres informations intéressantes vous attendent à l'adresse :

**www.construction.ch**

**Près de 2000 visiteurs ont consulté le site internet de la Conférence durant le mois de juillet !**

# COMMISSION

## DE GESTION DES DECHETS

### Historique

En cette année jubilaire de la Conférence Cantonale de la Construction, il serait dommage de ne pas retracer un bref historique de cette Commission.

Elle a été créée en 1995 sur la base d'un arrêté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Cet arrêté, aboutissement d'une série de démarches entreprises par des membres de la CCC, donnait à la Direction des travaux publics la compétence de déléguer à la Conférence Cantonale de la Construction des tâches de contrôle sur la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier.

Il faut relever que ces démarches avaient été très fortement appuyées par le Conseiller d'Etat Pierre Aeby, en charge à l'époque de la Direction des travaux publics. L'idée était de mettre en place un contrôle efficace, mais pas "policier" de la gestion des déchets de chantier. Les inspecteurs engagés pour réaliser les contrôles sur le terrain devaient d'abord informer et instruire les entreprises plutôt que de sévir. Le canton de Fribourg a été un des précurseurs dans ce domaine. L'organisation mise en place a fait très longtemps des envieux parmi les cantons Suisse. Aujourd'hui d'autres cantons mettent en place des structures semblables. Au début de son fonctionnement la Commission a recruté ses propres inspecteurs qu'elle rétribuait au nombre de rapports réalisés. Ceux-ci étaient engagés à temps partiel. En 2000, avec la mise place d'une structure pour la lutte contre le travail au noir, un accord a été trouvé avec la Commission tripartite de surveillance du travail au noir pour que ses inspecteurs effectuent une partie de leur temps de travail au profit d'un contrôle de la gestion des déchets de chantiers. Depuis le mois de mai 2001, les inspecteurs sont engagés par la Commission tripartite de surveillance du travail au noir. Ce sont des professionnels. Ils consacrent environ un tiers de leur temps à ces contrôles spécifiques.

### Activités

Depuis longtemps, cette Commission est placée sous la présidence de M. Aloï s Page, architecte à Romont. Celle-ci dépend de la CCC. Son rôle premier est la vérification du travail effectué par les inspecteurs et le secrétariat dans le cadre du contrôle de l'élimination des déchets de chantiers.

La rétribution pour le travail des inspecteurs, du secrétariat et de la Commission consiste en un montant forfaitaire par rapport. A ce sujet, il faut relever qu'une séance avec le Service de l'environnement (Sen), au début de l'année, a permis de fixer un nouveau tarif couvrant correctement les frais occasionnés à la Commission tripartite de surveillance du travail au noir par le contrôle de l'élimination correcte des déchets de chantier.

546 rapports ont été rédigés et transmis au Sen au cours de l'année écoulée. A l'analyse de ceux-ci, on remarque que le travail effectué par les inspecteurs commencent à porter ses fruits et l'on peut constater une sérieuse prise de conscience des entreprises pour une élimination correcte des déchets. Par contre aucun relâchement au niveau des contrôles ne peut avoir lieu. Seul une présence constante de la part des inspecteurs, sur le terrain, permettra de maintenir les résultats obtenus et dans la mesure du possible de les améliorer encore.

En fin d'année, un nouvel inspecteur a fait son apparition sur les chantiers en la personne de M. Pierre-André Bucher en remplacement de M. Dominik Brühlhart qui a pris une retraite bien méritée au 30 octobre 2002.

Une des missions de la Commission, à part la gestion des contrôles, est l'information. Elle a fixé comme objectif de mettre sur pied un séminaire en langue allemande après en avoir réalisé plusieurs en français. Le 17 septembre 2002, une conférence sur le thème "l'élimination des déchets, l'affaire de tous" destinée aux mandataires, aux entreprises du gros et second oeuvre s'est déroulée à Grangeneuve. Malheureusement, nous avons dû déplorer un manque de participation des alémaniques. Plusieurs orateurs ont présenté des sujets tels que : principes de gestion des déchets de chantiers, expérience d'un acteur du second oeuvre, point de vue de la CCC et présentation des contrôles de la CCC. Lors du débat qui a suivi, on a pu constater l'intérêt que portent certaines entreprises à la protection de la nature. Une brochure relatant les divers exposés a été éditée et est à disposition sur demande.

### **Objectifs pour le futur**

L'année passée nous avons inscrit dans le rapport, quatre objectifs pour le futur. Au cours de l'année écoulée la Commission s'est mise au travail pour réaliser l'un d'eux, l'étude de la mise en place d'un parcours "Gestion des déchets de chantier" en collaboration avec la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, sous une forme similaire au "Parcours de sécurité existant".

Une enquête a été lancée auprès d'environ 600 entreprises afin de connaître leurs besoins effectifs en matière de formation pour l'élimination des déchets de chantiers. Sur la base d'un taux de réponse de l'ordre de 20%, la Commission a fait une analyse et a tiré les conclusions suivantes.

Un parcours de gestion des déchets n'est pas la solution adéquate pour former le personnel de chantier sur cette thématique. Par contre, le besoin de formation existe réellement mais sa réalisation doit se faire sous une autre forme. La Commission étudie actuellement l'organisation de séminaires pratiques. Ceux-ci auront lieu certainement en 2004 sous forme de trois sessions bilingues.

### **Remerciements**

Monsieur Dominik Brühlhart a terminé au 31.10.2002 son activité d'inspecteur. Après une très longue et fructueuse carrière au sein d'entreprises de construction, il a fait œuvre de pionnier dans l'inspection des chantiers. Il a été l'un des premiers inspecteurs engagés par la Conférence Cantonale de la Construction pour contrôler la gestion des déchets de chantiers et en parallèle par la commission paritaire de la construction et du génie civil pour le contrôle du respect des conventions collectives, notamment le travail du samedi. Monsieur Brühlhart fut très apprécié pour sa gentillesse, sa précision, sa ténacité et son dévouement.

Ces nombreuses qualités lui ont permis d'effectuer un excellent travail. Nous lui souhaitons une heureuse retraite pleine de bonheur, auprès de son épouse, de ses enfants et petits enfants.

*Givisiez, le 12 septembre 2003*

**René Schouwey**  
**Secrétaire de la commission**

# COMPTES 2002

## Bilan

Actif	31.12.01	31.12.02
A.F.C	Fr. 142.00	Fr. 77.00
Actifs transitoires	Fr. 5'946.00	Fr. 3'683.00
Compte postal	Fr. 29'410.15	Fr. 29'515.10
UBS 66-884.812.0 épargne	Fr. 11'523.40	Fr. 11'532.15
<b>Total</b>	<b>Fr. 47'021.55</b>	<b>Fr. 44'807.25</b>

Passif	31.12.01	31.12.02
c/c F.F.E	Fr. 1'322.80	Fr. 816.20
Passifs transitoires	Fr. 8'943.45	Fr. 2'700.00
Capital au 31.12.00	Fr. 36'755.30	
Excédent de recettes	Fr. 4'535.75	Fr. 41'291.05
<b>Total</b>	<b>Fr. 47'021.55</b>	<b>Fr. 44'807.25</b>

## Compte de pertes et profits

Produits	31.12.01	31.12.02
Cotisations	Fr. 19'800.00	Fr. 9'800.00
Intérêts	Fr. 214.60	Fr. 219.95
Produits gestion déchets	Fr. 17'445.45	Fr. 3'007.50
<b>Total</b>	<b>Fr. 37'460.05</b>	<b>Fr. 23'027.45</b>

Charges	31.12.01	31.12.02
Cotisations à la CSC	Fr. 2'500.00	Fr. 2'500.00
Frais de séances et divers	Fr. 671.20	Fr. 77.80
Frais d'administration (ports, copie, tél.)	Fr. 14'532.30	Fr. 13'006.55
Internet	Fr. 228.00	Fr. 95.00
Frais gestion déchets	Fr. 18'559.00	Fr. 2'812.35
Excédent de recettes	Fr. 969.55	Fr. 4'535.75
<b>Total</b>	<b>Fr. 37'460.05</b>	<b>Fr. 23'027.45</b>

Givisiez, le 30 juillet 2003



# BUDGET 2004

## Compte de pertes et profits

### Produits

Cotisations	Fr. 19'800.—
Intérêts	Fr. 200.—
Produits gestion déchets	Fr. 3'000.—

**Total** Fr. 23'000.—

### Charges

Cotisations à constructionsuisse	Fr. 2'500.—
Frais de séances et divers	Fr. 2'000.—
Frais d'administration (ports, copie, tél.)	Fr. 13'900.—
Internet	Fr. 100.—
Frais gestion déchets	Fr. 3'000.—

**Total** Fr. 21'500.—

**Bénéfice prévisible de l'exercice** Fr. 1'500.—

*Givisiez, le 5 septembre 2003*

# PROCES-VERBAL

## de l'assemblée générale ordinaire de la CCC du 9 octobre 2002, à 16.30 heures, à Bulle, usine Liebherr

---

**Présidence :** M. Bernard Repond  
**Présents :** selon liste des présences  
**Absents excusés :** selon liste des excusés  
**Procès-verbal :** M. Jean-Daniel Wicht, secrétaire

---

### Ordre du jour :

1. *Procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2001*
2. *Rapport annuel*
3. *Comptes 2001*
4. *Rapport des vérificateurs*
5. *Modification des statuts de la CCC*
6. *Fixation des cotisations annuelles*
7. *Elections statutaires*
8. *Divers*

---

### 0. Préambule

Bernard Repond, Président de la CCC, ouvre l'assemblée à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 2 septembre 2002 en remerciant pour l'accueil chaleureux, nos hôtes du jour, la direction de l'usine Liebherr. Il salue spécialement Monsieur Marius Reidy, responsable du secteur finances et personnel ainsi que Messieurs les Préfets de la Gruyère, de la Veveyse et Messieurs les Députés de la Gruyère.

Le Président s'adresse ensuite aux personnes présentes en leur adressant un message sur le défi que doivent relever les PME aujourd'hui. Il exhorte les membres à innover, sous peine de sombrer définitivement. Peu importe la manière pour parvenir aux objectifs fixés dans la mesure où elle relève du respect des règles de la déontologie et d'une saine et loyale concurrence.

Bernard Repond poursuit en demandant aux membres présents de faire part de leurs éventuelles remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour de la présente assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, le Président considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts de l'association et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Il renonce à nommer les personnes invitées présentes ou excusées et renvoie chacun aux listes distribuées en ouverture d'assemblée.

Deux scrutateurs sont nommés par le Président, soit Messieurs Schouwey René et Brasey Henri.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2001

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Il a été approuvé par les membres du Comité lors de la séance du 12 septembre 2002. Personne ne souhaitant sa lecture, le Président considère qu'il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée du jour.

## 2. Rapport annuel

Le rapport annuel a été adressé à chaque membre avec la convocation. Bernard Repond n'a pas d'autres points à rajouter. Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des remarques à son sujet.

Tel n'étant pas le cas, le Président considère que l'assemblée accepte le rapport annuel.

## 3. Comptes 2001

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. Le Président donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de recettes de **Fr. 969.55**, ce qui porte le capital de l'association à **Fr. 36'755.30** au 31.12.2001.

## 4. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Jean-Claude Goeldlin et Frédéric Sudan. Ces derniers ne pouvant participer à l'assemblée, le Président donne la parole au secrétaire qui lit le compte rendu de l'organe de révision daté du 27 septembre 2001. Les vérificateurs confirment que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et que les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives. Ils souhaitent néanmoins qu'à l'avenir, les pièces comptables soient numérotées afin de faciliter le travail de révision et de contrôle.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2001 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier, au Comité et à eux-mêmes.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes? Tel n'étant pas le cas, il demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en le manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## 5. Modifications des statuts de la CCC

Le Comité a décidé d'adapter les statuts de l'association à son fonctionnement actuel, le dernier toilettage ayant eu lieu en 1989. Ces statuts ont été acceptés par le Comité lors de sa séance du 12 septembre 2002.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président donne la parole au secrétaire pour commenter les principaux changements.

A l'issue de la présentation, personne n'ayant de questions, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces nouveaux statuts en manifestant son accord par main levée.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

## 6. Fixation des cotisations annuelles

Le Comité propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

## 7. Elections statutaires

Bernard Repond est arrivé au terme de son mandat présidentiel d'une année. Il a le plaisir de présenter son successeur en la personne de Luc Pasquier, directeur du secteur gravières de l'entreprise JPF Construction SA et actuel Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs.

L'assemblée accueille cette proposition par des acclamations. Luc Pasquier remercie l'assistance pour la confiance témoignée à son égard et félicite Bernard Repond pour son engagement en faveur de la CCC.

Bernard Repond informe l'assemblée des changements intervenus au sein du Comité durant l'année. Le Président tient à saluer l'arrivée des nouveaux membres suivants :

- Monsieur Béat Hauzsar a remplacé Monsieur Heinrich Meyer (Secrétaire de l'association suisse des marchands de matériaux, section Fribourg)
- Monsieur Philippe Baeriswyl (Président de l'association des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation)
- Madame Marguerite Michel-Bersier a remplacé Monsieur Marius Jungo (gravières)

Il remercie Monsieur Heinrich Meyer pour son engagement en faveur de la construction et souhaite la bienvenue à Monsieur Hauzsar.

Conformément à l'article 13.1 des anciens statuts et 11.1 des nouveaux qui entrent en vigueur après l'assemblée, chaque année la CCC doit nommer deux vérificateurs des comptes et un suppléant, tous les trois rééligibles. Au nom du Comité, le Président propose les personnes suivantes :

- Monsieur Frédéric Sudan, premier vérificateur
- Monsieur Jean-Yves Schnetzler, deuxième vérificateur
- Monsieur Alain Krummenacher, vérificateur suppléant

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs sont acceptés à l'unanimité sur applaudissements.

## 8. Divers

Au terme de la partie officielle de l'assemblée, Bernard Repond cède la parole à Monsieur le Préfet de la Gruyère, Monsieur Maurice Ropraz, qui s'adresse en terme élogieux à l'assemblée du jour.

Le Président remercie Monsieur le Préfet, le félicite pour son immense activité et le remercie de son engagement en faveur des associations et entreprises.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les membres de la CCC et ses invités à poursuivre la soirée, d'abord par une visite de l'usine Liebherr, sous la conduite de Monsieur Martial Suchet, puis à partager le verre de l'amitié au restaurant de l'entreprise. Bernard Repond relève, avec les remerciements d'usage, que l'apéritif est offert par l'association suisse des marchands de matériaux, section Fribourg.

Séance levée à 17.15 heures

Givisiez, le 22 mai 2003

**Jean-Daniel Wicht**  
**Secrétaire de la CCC**

# INFORMATIONS GENERALES

## LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 10 octobre 2002

## LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes :

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second œuvre,
- Fournisseurs et Services.

La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées.

Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

## ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION  
RTE ANDRE-PILLER 29  
CASE POSTALE  
1762 GIVISIEZ

Email: [office@construction.ch](mailto:office@construction.ch)

Tél. : 026 460 80 20      Fax : 026 460 80 25

## Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence  
René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets



# ALLGEMEINE INFORMATIONEN

## DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 10. Oktober 2002

## ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Sie ist ein Verein im Sinne Art. 60 ff des ZGB als Organisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen:

- Planung
- Bauhauptgewerbe
- Tiefbau
- Zulieferindustrien
- Dienstleistungsbetriebe.

Die CCC hat als Ziel, Entscheidungsgründungen in den Fragen auszuarbeiten, die sich auf den Bau im Kanton Freiburg beziehen; sie koordiniert die Handlungsweise gemeinsam in der Verteidigung des Allgemeinwohles des Baus; sie ist der Gesprächspartner, der zwischen den politischen Mächten und dem Bau bevorzugt ist. Das gilt besonders für die Regelung des Volumens des Angebots und der Anfrage der kantonalen Bauindustrie.

Was die Erfüllung seiner Aufgaben betrifft, gibt die CCC seinen Mitgliedern Empfehlungen. Sie kann, sei es auf dem internen sowie externen Plan, Verträge abschließen, die beschränkte Aufgaben betreffen.

Sie achtet, das Markenzeichen des Baugewerbes im Kanton Freiburg zu erhalten.

## ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ  
RTE ANDRÉ-PILLER 29  
POSTFACH  
1762 GIVISIEZ

Email: [office@construction.ch](mailto:office@construction.ch)

Tél. : 026 460 80 20      Fax : 026 460 80 25

## Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz  
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der  
Baustellenabfallbewirtschaftung